

par Pierre LABERRONDO

LE GOUVERNEMENT RENONCE A INSTAURER UN "QUASI-STATUT" UNIQUE POUR LES OUVRIERS D'ÉTAT



Le projet de création d'un "quasi-statut interministériel" unique pour tous les ouvriers d'Etat (OE), actuellement employés par plusieurs ministères, a été abandonné mais leur cadre va être rationalisé au plan ministériel a annoncé le gouvernement. Leurs recrutements, gelés en grande partie depuis 2009, pourront reprendre.

Pas du statut unique et des possibilités de recrutement accrues. Le gouvernement Valls a annoncé le 18 juillet aux organisations syndicales le retrait d'un projet de création d'un « quasi-statut interministériel » pour les ouvriers d'Etat (OE) actuellement employés par plusieurs ministères et pour la majorité à la Défense. Pour rappel, les OE sont des agents publics, qui ne relèvent pas du statut général des fonctionnaires mais régis par des dispositions réglementaires spécifiques.

Les professions qu'ils peuvent exercer sont répertoriées dans une nomenclature bien précise. Ces ouvriers de l'Etat, dont le nombre a été considérablement réduit (22 000 aujourd'hui contre 30 000 en 2014 et 70 000 en 1997) ont une vocation préférentielle à remplir des tâches industrielles ou à forte technicité, pour lesquelles le statut de fonctionnaire n'est pas suffisamment adapté. En 2014-2015, une réforme avait été lancée à la demande de Matignon pour faire suite à des observations récurrentes et sévères de la Cour des Comptes.

Résistances syndicales

Les magistrats financiers jugeaient en substance cette catégorie de personnels, à niveau de qualification égal, coûteuse à la fois en raison de ses rémunérations et de son régime particulier de retraite. La Cour pointait aussi la gestion plus complexe et moins flexible que celle des catégories comparables. *"L'idée du quasi-statut interministériel consistait à réduire le nombre de corps (plus d'une centaine actuellement) et d'essayer de traiter de façon équitable et harmonieuse ces différentes populations, tout en mettant fin, à l'occasion de ce nettoyage, à certains errements dénoncés par la Cour "* explique une source proche du dossier.

Las, l'entreprise du quasi-statut unique lancée par le ministère de la Fonction publique s'est heurtée à plusieurs obstacles : une forte complexité liée aux disparités entre chaque « corps » d'ouvriers d'Etat et des résistances syndicales et ministérielles, notamment du côté de la Défense. Le quasi-statut - très vite affublé de l'image d'un statut « low cost » -, de même que l'avenir de système des retraites des OE a été au centre d'une journée de mobilisation sociale le 26 mai.

Fin du gel des recrutements

Alors qu'une certaine incertitude règne depuis plusieurs années sur la pérennité des ouvriers d'Etat, l'esprit du quasi-statut n'est pas complètement mort-né puisqu'il devrait être décliné au plan ministériel afin de réduire le nombre de corps. Après l'arbitrage gouvernemental, chaque ministère va devoir désormais négocier avec ses syndicats pour mettre en place un nouveau cadre avec une réduction du nombre de statuts (mais pas nécessairement un seul par ministère). FO et la CGT ont manifesté leur satisfaction après cet arbitrage. *" Tout le monde est pressé de pouvoir concrétiser à présent les choses, car l'avenir est incertain à partir du mois de mai 2017 [l'élection présidentielle, ndlr], note un observateur. Il y aura des négociations. Dans leur jeu normal, les organisations syndicales vont partir avec des envies ou des rêves, et en face les administrations vont vouloir réduire la vélocité du glissement vieillissement technicité (à l'origine d'une masse salariale dynamique) et faire aussi en sorte que les recrutements soient les plus proches de la fonction publique "*.

Un des enjeux portera sur la rémunération, le ministère de la Fonction publique souhaitant voir rapproché le futur modèle du dispositif de droit commun dans la fonction publique bâti autour du point d'indice (dégelé au 1^{er} juillet). De leur côté, les syndicats affichent aussi des revendications salariales. Mais en attendant d'entrer dans le concret, les syndicats ont eu une autre source de satisfaction : le gouvernement a annoncé la fin du moratoire pour les recrutements des ouvriers d'état gelés en 2009.

Dans les faits, des recrutements avaient quand même été opérés depuis 2012 pour répondre à des besoins réels, mais au cas par cas, après arbitrage de Matignon. A la fureur de la Cour des comptes qui avait dénoncé cette situation en 2014. Les recrutements pourront reprendre mais dans la limite, bien sûr, des plafonds d'emplois votés par le Parlement. Ils ne devront être opérés que pour l'accomplissement de fonctions pour lesquelles les fonctionnaires ne peuvent être déployés. La Cour des comptes avait dénoncé des dérives en la matière par le passé.

Pierre LABERRONDO